

△ NOUVEAUX TARIFS & INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Le tarif des élèves externes passe de 4.75€ à 5.60€ au 01/09/2026.

De plus, la Région Nouvelle-Aquitaine met en place une tarification solidaire adaptée aux revenus des familles qui sera généralisée à notre établissement pour la rentrée 2026-2027.

💡 CE QUI CHANGE

À partir du **1er septembre 2026**, le prix du repas est **conditionné à vos revenus** (avis fiscal N-1) **pour les internes et les demi-pensionnaires** (les externes et les apprentis sont exclus du nouveau dispositif). Ce système repose sur un système de tranches tarifaires établies en fonction du quotient familial régional (revenu fiscal de référence sur l'avis fiscal N-1 / nombre de parts fiscales).

✈ DÉMARCHE OBLIGATOIRE DE LA PART DES FAMILLES

👉 **Inscription en ligne à faire entre le 24 août et le 27 septembre 2026** : création d'un compte parent sur l'application Région, saisie des informations puis transmission de la demande à l'établissement).



Pour bénéficier de la tarification solidaire, l'inscription est obligatoire. Elle se fait en ligne sur le site naqui.fr/tarification-solidaire ou en scannant le QR Code.

Pour réaliser votre inscription :

1. Vous devez disposer d'une adresse mail valide
2. Créer un compte parent (avec identifiant et mot de passe - 1 seul compte par famille possible)
3. Munissez-vous de votre avis d'imposition N-1 et remplissez les informations nécessaires sur le site en ligne (information sur le représentant légal, sur l'enfant et données fiscales).
4. Puis cliquez sur envoyer la demande pour transmettre votre dossier à notre établissement.

Les revenus pris en compte sont ceux auquel l'enfant est fiscalement rattaché. En garde alternée déclarée fiscalement, l'inscription doit être réalisée par le parent dont les revenus seront utilisés pour le calcul.

Ensuite votre dossier sera instruit et validé par notre établissement, vous n'aurez plus de manipulation à faire.

Un guide de procédure sera envoyé par l'établissement fin août - début septembre 2026 via l'ENT.

△ **Sans inscription : tarif maximum appliqué automatiquement !**

📞 UNE QUESTION ?

Les conseillers du Service Relation Usager sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 sans interruption, au 05.49.38.49.38 (choix 1) ou via le formulaire de contact accessible à l'adresse : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/contact>

FORFAITS POSSIBLES ET EXEMPLES DE TARIFS ANNUELS SUSCEPTIBLES D'ETRE PROPOSES

Non concernés par la tarification solidaire : facturation au repas

APPRENTI : Uniquement pour les élèves ayant un contrat d'apprentissage. L'élève est automatiquement basculé sur ce régime par l'administration. Le repas coûte 5.30€ et l'élève doit avoir rechargé sa carte au préalable. Le Centre de Formation des Apprentis accorde une aide de 3€/repas, ce qui fait que le repas coûte en réalité à la famille la somme de 2.30€/repas.

EXTERNE : l'élève recharge alors sa carte à raison de 5.60 € le repas. Il mange quand il le souhaite et ne paie que les repas consommés. En revanche la carte doit toujours avoir un solde positif faute de quoi l'accès au self lui sera refusé.

Concernés par la tarification solidaire : facturation trimestrielle et inscription sur l'application SERENA

On entend par « forfait » que tous les repas, consommés ou non, sont dus. Une facture sera envoyée à la fin du trimestre. Cette facture tient compte des périodes en entreprise, ou des fermetures éventuelles du service qui seront déduites de la facture finale (les maladies ne sont déduites qu'à compter du 6^{ème} jour d'absence et sur demande écrite accompagnée d'un certificat médical).

- Le forfait demi pensionnaire en 3, 4 ou 5 jours (selon volonté de la famille).
- Le forfait interne

☞ Tarif estimatif de 2,30 € à 5,50 € selon votre situation (revenu fiscal de référence sur avis fiscal N-1 / nombre de parts fiscales). Pour information, voici la grille appliquée l'année dernière dans les autres établissements (susceptible d'évolution pour la rentrée prochaine) :

Quotient familial régional (RFR/parts)	Tranche	Tarif repas	Forfait demi-pension			Forfait internat*
			3 jours	4 jours	5 jours	
= ou < 3 040 €	1	2,30 €	239,20 €	319,70 €	400,20 €	1 157,75 €
3 041 € à 5 780 €	2	2,40 €	249,60 €	333,60 €	417,60 €	1 189,05 €
5 781 € à 7 960 €	3	2,50 €	260,00 €	347,50 €	435,00 €	1 220,35 €
7 961 € à 9 850 €	4	2,60 €	270,40 €	361,40 €	452,40 €	1 251,65 €
9 851 € à 11 570 €	5	2,70 €	280,80 €	375,30 €	469,80 €	1 282,95 €
11 571 € à 13 300 €	6	2,83 €	294,32 €	393,37 €	492,42 €	1 323,64 €
Non soumis à revenus	7	2,85 €	296,40 €	396,15 €	495,90 €	1 329,90 €
13 301 € à 15 400 €	8	3,25 €	338,00 €	451,75 €	565,50 €	1 455,10 €
15 401 € à 18 380 €	9	3,85 €	400,40 €	535,15 €	669,90 €	1 642,90 €
18 381 € à 23 960 €	10	4,75 €	494,00 €	660,25 €	826,50 €	1 924,60 €
= ou > 23 961 €	11	5,50 €	572,00 €	764,50 €	957,00 €	2 159,35 €

EN L'ABSENCE D'INSCRIPTION EN LIGNE OU EN CAS DE REFUS DU CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL REGIONAL C'EST LE TARIF LE PLUS ELEVE QUI S'APPLIQUE.